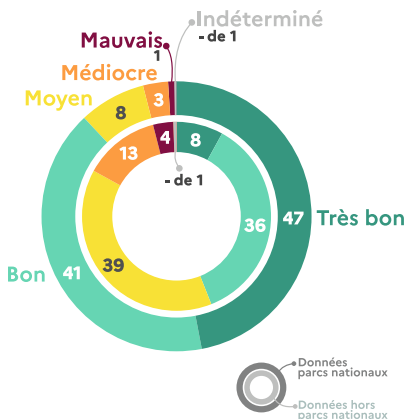


État écologique des masses d'eau de surface

En 2015, près de 88 % des masses d'eau de surface des parcs nationaux sont considérées en bon ou très bon état écologique.

RÉPARTITION DES MASSES D'EAU DE SURFACE DES TERRITOIRES DES PARCS NATIONAUX, EN COMPARAISON AVEC LA FRANCE METROPOLITAINE, SELON LE CLASSEMENT DE LEUR ÉTAT ÉCOLOGIQUE, EN 2015

En % du nombre de masses d'eau



Champ : périmètres d'étude de la charte (hors Parc national de forêts).

Sources : agences de l'eau ; offices de l'eau ; directions de l'environnement, de l'aménagement et du logement (DOM) ; OFB, rapports DCE 2010-2016, à partir des données de 2009 et de 2015 pour la France entière. Traitements : OFB, 2019

La dégradation de l'état des eaux de surface, douces et marines, reflète une pression accrue exercée sur le milieu (pollution, fragmentation, etc.) ou une exploitation excessive de la ressource en eau. Elle est susceptible d'affecter de manière significative la biodiversité aquatique. La directive-cadre européenne sur l'eau (DCE) fixe les objectifs à atteindre en matière de qualité écologique des eaux de surface.

Lors de la dernière évaluation réalisée en 2015, 44,2 % des eaux de surface françaises étaient en bon ou très bon état écologique. La situation est beaucoup plus favorable dans les parcs nationaux où près de 88 % des masses d'eau de surface (périmètres d'étude de la charte) – soit 634 masses d'eau sur 721 – sont considérées comme étant en bon (41 %) ou très bon (46,9 %) état écologique. En métropole, ce sont les parcs nationaux de montagne (Vanoise, Ecrins, Mercantour, Pyrénées, Cévennes) qui affichent les meilleurs résultats. Au niveau national, l'état écologique des masses d'eau des massifs montagneux, moins soumis aux impacts des activités anthropiques, est également le plus favorable. L'état écologique des eaux de surface est encore meilleur dans les cœurs terrestres et marins : 94,7 % des masses d'eau de surface, soit 216 masses d'eau sur 228, sont considérées comme étant en bon (20,2 %) ou très bon (74,6 %) état écologique.

La proportion des masses d'eau de surface des parcs nationaux considérées en bon ou très bon état écologique a progressé entre 2009 et 2015. C'est également le cas, de façon plus limitée, à l'échelle de la France entière. L'amélioration des connaissances a permis de mieux caractériser certaines masses d'eau évaluées principalement à dire d'experts en 2009, cette caractérisation s'opérant souvent en faveur des classes « bon » et « très bon » état écologique. Au-delà de cette amélioration des connaissances dont l'impact est difficile à quantifier, d'autres facteurs, comme les mesures prises par l'État et les collectivités pour améliorer la fonctionnalité écologique des masses d'eau, ont vraisemblablement contribué à la progression constatée.